

21 DEC. 2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Service Courrier

L'an deux mil quinze, 10 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires**, Bernard CERF **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Christine DEL PIE à Bernard VIATTE, Gérard FESSELET à Patrice DUMORTIER, Bernard LIAIS à Jean Claude TOURNIER, Jean LOCATELLI à Anissa BRICK, Cédric PERRIN à Josette BESSE, Bernard TENAILLON à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Vendredi 4 décembre	Vendredi 4 décembre	En exercice	41
		Présents	32
		Votants	38

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Josette BESSE est désignée.

2015-09-04 Service des Eaux – Décision Modificative n°3

Rapporteur : Thierry MARCJAN

*Vu la délibération n°2015-03-07D du 15 avril 2015 adoptant le budget primitif du service des eaux,
Vu les délibérations n°2015-05-21 et 2015-06-15 approuvant les décisions modificatives n°1 et 2,
Afin de pouvoir exécuter pleinement toutes les opérations liées aux amortissements, ainsi qu'à l'annulation de rattachements il convient de procéder aux transferts suivants :*

Chapitre 042
Fonctionnement – recettes – compte 777 + 200 €

Chapitre 77
Fonctionnement – recettes – compte 774 - 200 €

Chapitre 040
Investissement – dépenses – compte 139111 + 200 €

Chapitre 020
Investissement – dépenses – compte 020 - 200 €

Chapitre 011
Fonctionnement – dépenses – compte 617 - 44 500€

Chapitre 67
Fonctionnement – dépenses – compte 6718 + 44 500€

90053	Communauté de Communes du Sud Territoire	DM n°3 2015
Code INSEE	SERVICE DES EAUX (60300)	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

ajustement 042 040 reprises de subventions

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-517 : Etudes et recherches	44 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	44 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-777 : Quote-part des subvent d'inv. versés au résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200,00 €
D-5716 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00 €	44 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	44 500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-774 : Subventions exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	200,00 €	0,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	200,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	44 500,00 €	44 500,00 €	200,00 €	200,00 €
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses Imprévues (Investissement)	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses Imprévues (Investissement)	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-139111 : Agence de l'eau	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	200,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

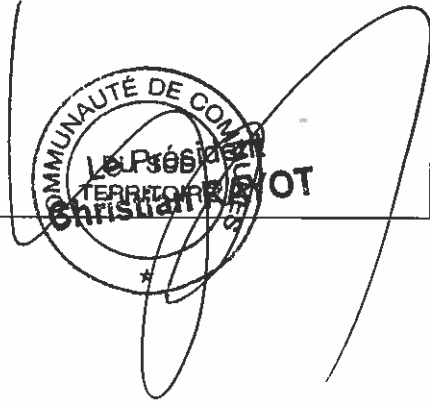
Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'approuver la décision modificative n°3 du Budget Eau selon les propositions formulées ci-dessus.**

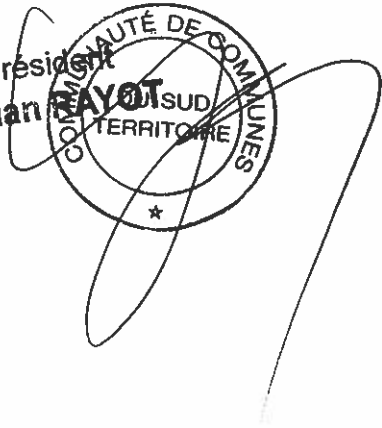
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 21 DEC. 2015
Et publication ou notification le 21 DEC. 2015**

Le Président,


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LE PRÉSIDENT
TERRITOIRE DE BELFORT
Christian RAYOT

Le Président,


Le Président
Christian RAYOT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRITOIRE DE BELFORT
SUD

**PREFECTURE D'I
TERRITOIRE DE BELFORT**

21 DEC. 2015

Service Courrier

